

Questions au Feuilleton

LES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS—CDL

Question n° 1815—**M. Herbert:**

Des exemplaires des règlements actuellement en vigueur qui portent sur la marge de manœuvre dont dispose la société de Construction de défense (1951) Limitée pour majorer la valeur d'un contrat sont-ils disponibles au public?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Oui. Les modifications apportées au Règlement sur les contrats de l'État, approuvées par le décret en conseil n° 1980-2279 du 27 août 1980, ont été publiées dans la *Gazette du Canada* (Partie II, volume 114, numéro 7) du 10 septembre 1980.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question n° 864 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre de considérer la question n° 864 comme ayant été transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE HOMARD—LA GROSSEUR MINIMALE IMPOSÉE

Question n° 864—**M. Gass:**

1. Quelle est la grosseur minimale imposée pour le homard a) du Golfe de Saint-Laurent, b) du comté de Victoria-Cap Breton, c) de la zone qui s'étend du comté de Richmond à Halifax, d) de la région qui s'étend de Halifax à la frontière des États-Unis, et la grosseur doit-elle être augmentée et, le cas échéant, à combien?

2. Les pêcheurs de homard canadiens seront-ils indemnisés par le gouvernement pour les pertes qu'ils subissent en raison de la grosseur minimale imposée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et de quelle manière?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Collette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[Français]

Mme le Président: En conformité de l'article 54 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

● (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude, interrompue le lundi 2 février, du bill C-54, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Le président: La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill C-54, loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu. Quand le comité a levé la séance lundi le 2 février 1981, l'article 1 du bill était à l'étude. Le député de Peterborough avait la parole.

Sur l'article 1—

M. Domm: Monsieur le président, au sujet donc du bill C-54, ce qui me préoccupe le plus en ma qualité de député de Peterborough, circonscription de l'Ontario central, c'est que pendant cette session le gouvernement libéral par ses actes et par ses bills oriente graduellement le pays vers ce que je considère comme une république socialiste. Il cherche à imposer ce plan aux Canadiens par un programme qu'il a tout d'abord lancé avec le budget, qu'il a poursuivi avec sa politique énergétique et qu'il pousse maintenant par ses méthodes d'imposition, spécialement avec ce bill C-54.

Et je m'inquiète de voir les députés siégeant à notre gauche, ceux du Nouveau parti démocratique, faire alliance avec le gouvernement du jour et rendre possible cette marche vers le socialisme. Le danger de cette transformation graduelle en république socialiste, c'est que si nous, Canadiens, nous avons tendance à admettre le socialisme chez nous, nous risquons d'oublier que ce vocable a été forgé à la fin du XIX^e siècle pour nous faire croire qu'il ne s'agit pas de communisme. Les troubles récents survenus en Pologne nous ont montré à quel point il n'y a pas de liberté véritable dans ce pays, et dans leur communiqué officiel, les Russes nous ont bien fait voir que socialisme et communisme ne sont qu'une seule et même chose.

Et s'il pouvait subsister un doute ici sur l'identité de socialisme et du communisme et sur le droit à la propriété foncière, il suffirait de se reporter à la déclaration faite il y a à peine deux jours par le président américain à la télévision nationale. Devant les caméras de la TV il a déclaré: «Appelez cela socialisme, appelez cela communisme, appelez cela comme vous voudrez.»

L'autre élément troublant, c'est que le socialisme ou le communisme finissent par mener au totalitarisme, et nous assistons actuellement au début de ce mouvement dans notre pays.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Je n'ai aucun mal à comprendre pourquoi les députés à notre gauche sont si pointilleux lorsqu'on parle de socialisme.

Une voix: Parce que c'est un mensonge!